

2019 DASES 83 : Subventions (36.000 euros) à deux associations et convention avec l'une d'entre elles pour leurs actions d'information et de soutien en direction des personnes en situation de handicap.

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Dans le cadre de la stratégie parisienne « handicap, inclusion et accessibilité universelle » 2017-2021, la collectivité parisienne encourage les initiatives associatives favorisant le soutien, l'implication et la participation à la vie de la cité des personnes en situation de handicap. Ainsi, l'inclusion nécessite d'offrir à ce public l'usage réel et concret des dispositifs et la capacité d'investir au quotidien la ville dans toute la richesse des activités qu'elle met à disposition.

Le présent projet de délibération permet de contribuer à la réalisation de ces objectifs, en proposant d'accorder des subventions d'un montant total de 36.000 euros aux associations suivantes.

Fondée en 1966, la **Fédération nationale des sourds de France** défend les droits de toutes les personnes sourdes. Elle favorise l'accessibilité totale de ces personnes, met en place des manifestations et sensibilise les organismes et les publics habituellement moins informés. Cette fédération regroupe 81 associations spécialisées et compte plus de 5 000 membres. Depuis plusieurs années, la Fédération nationale des sourds de France organise de nombreux événements d'information et de sensibilisation.

En 2019, deux manifestations importantes se déroulent à Paris :

- 1) Le 18^e Congrès mondial des sourds se déroule du 23 au 27 juillet 2019 au Palais des Congrès de Paris. L'un des objectifs du congrès est de s'assurer que la langue des signes soit utilisée et reconnue internationalement dans un avenir proche. Dans ce contexte, des professionnels internationaux ainsi que des personnalités politiques sont attendus. Six commissions thématiques sur l'éducation, la santé, l'emploi, la citoyenneté sont prévues. L'association souhaite que cet événement soit au cœur de la Cité, pour promouvoir et sensibiliser le grand public à la culture sourde et à la langue des signes. Ainsi, différents événements seront programmés : cérémonie d'ouverture avec un spectacle où les acteurs sourds et entendants joueront ensemble sur scène, soirées de rencontres multilingue et multiculturelle, animations afin de faire découvrir aux personnes la Langue des Signes, bibliothèque éphémère en partenariat avec les pôles sourds des bibliothèques de la Ville de Paris...

2) La fédération organise également la Journée mondiale de sensibilisation à la surdité et à la langue des signes française. Organisée au mois de septembre, cette journée a pour objectif de mettre en lumière les difficultés rencontrées quotidiennement, d'informer et de créer un moment de partage et d'échange. L'association propose des stands associatifs thématiques, des activités pour les enfants, une scène permettant de prononcer des discours (état des lieux des actions de la Fédération, nouvelles initiatives, thèmes d'actualité...) et de produire des spectacles. Une marche en début d'après-midi permet de fédérer les personnes présentes et donner de la visibilité à la communauté sourde. Entre 3.000 et 4.000 personnes sont attendues au cours de la journée, aussi bien sourdes qu'entendantes. Une soirée festive viendra clore la journée.

Créée en 1963, **l'Union nationale des amis et familles de personnes malades et/ou handicapés psychiques - UNAFAM** est reconnue d'utilité publique depuis 1968. Elle est constituée de 100 délégations départementales et régionales auxquelles adhèrent 14.500 familles concernées par la maladie psychique ou mentale d'un proche. La délégation de Paris regroupe 1.135 adhérents. Elle s'appuie sur 70 bénévoles et 14 psychologues.

L'association assure une mission d'accueil, d'écoute, et d'information des familles et de l'entourage des personnes souffrant de troubles psychiques. 440 entretiens par an sont conduits par les bénévoles formés de l'association (écoute, information sur les droits, les structures existantes, les missions de la MDPH, constitution de dossiers...). L'UNAFAM-Paris assure également des permanences hebdomadaires à la Maison des usagers de l'hôpital Sainte-Anne (200 visites de familles et de patients).

L'association soutient les familles, et favorise l'entraide, notamment par l'organisation de moments de convivialité (cafés rencontres, sorties à Paris...) et de groupes de parole (17 groupes de parole ont été animés pour les aidants et les proches). L'association propose également des formations aux familles qui le souhaitent (60 personnes en bénéficient chaque année). Il s'agit de formations à destination des familles mais aussi des professionnels de la santé, sur différents thèmes (la maladie psychique, l'écoute, les droits...).

Elle mène également des actions de sensibilisation dans les écoles, des actions de déstigmatisation (participation aux manifestations spécialisées telles que la Semaine de la Santé Mentale), et une mission de défense des droits des usagers. L'UNAFAM-Paris représente les usagers dans différentes instances régionales et départementales de Santé Mentale, et participe et œuvre à la création d'un Conseil Local de Santé Mentale dans chaque arrondissement.

Compte tenu de l'intérêt des dispositifs présentés pour les personnes en situation de handicap et leurs familles, je vous propose, pour l'année 2019 :

- de signer une convention pluriannuelle d'objectifs avec l'UNAFAM pour l'attribution d'une subvention de 25 000 euros ;
- d'attribuer à la Fédération Nationale des Sourds de France une subvention de 11 000 euros (subvention exceptionnelle de 5.000 euros pour le Congrès Mondial des sourds et subvention de 6.000 euros pour la Journée Mondiale des Sourds).

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer.

La Maire de Paris